

<b>Zeitschrift:</b>	Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz
<b>Band:</b>	50 (1942)
<b>Heft:</b>	7
<b>Anhang:</b>	Lettre de la Croix-Rouge de Belgique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ture indispensable, et plus encore à permettre les envois de lainages, de chaussures, de pain, que réclame le prisonnier.

Plus pénible au point de vue moral, la situation des *orphelins de guerre* est à peu près semblable, au point de vue matériel, à celle des enfants de prisonniers: versement de la même maigre allocation militaire, en attendant celui d'un pension, après la guerre...

Enfin, il y a des *enfants de réfugiés*. L'allocation de réfugiés, sensiblement plus élevée que celle qu'on accorde aux familles de prisonniers, leur permet de manger à leur faim, mais non de se vêtir, ou de reconstituer leur chez eux. Beaucoup, très attachés à leur ville ou à leur village, ne vivent que dans l'espoir d'y retourner.

Leur existence, au cours des derniers mois, a été désorganisée et précaire; ils ont habité divers centres d'hébergement, puis des villages à demi abandonnés. Pour ceux qui sont dans les villes, la question du logement est très mal résolue: loyers exorbitants, entassement, manque d'hygiène, et, parfois, dispersion forcée des membres d'une même famille chez des hôtes différents.

Beaucoup de réfugiés considèrent comme provisoire leur existence actuelle, et ont de la peine à s'adapter au nouveau milieu. Lorsque le père de famille est là, et s'il parvient à trouver du travail, la vie matérielle a toutefois des chances de s'organiser assez convenablement.

Nombreux sont aussi les enfants *doublement victimes de la guerre*, réfugiés avec leur mère ou un autre membre de leur famille, tandis que le père est prisonnier, «disparu» ou tué. Nous avons également, au nombre de nos filleuls, quelques enfants perdus, séparés, au cours de la fuite, du reste de leur famille, dont on n'a pu encore retrouver la trace.

C'est à ces enfants, sur lesquels pèse la tristesse de notre temps, enfants affaiblis, enfants ébranlés par une fuite dangereuse, ou désemparés par une vie instable, que va l'aide des parrainages. Il n'est pas étonnant qu'ils soient si heureux de trouver tout à coup une marraine, une parrain; contrairement à ce qu'on pourrait croire, le réconfort moral n'est pas sensible seulement ou surtout à la mère surmenée, au père prisonnier qui se tourmente pour le sort des siens. L'enfant, encore très petit, le ressent très directement. Et cette générosité dont il éprouve les avantages si concrets pour lui (et si nécessaires), cet attrait d'une personne nouvelle et bienfaisante surgie dans son monde, habitant un pays inconnu, mais que l'on se représente sous de belles couleurs et dont on voudrait savoir plus de choses, quel événement dans sa jeune vie!

La première lettre du parrain est attendue avec une immense impatience; mais d'autre part, lorsque cette lettre ne vient pas, quelle déception. Les parrainages collectifs, assurés par des classes d'école, sont très appréciés, et réjouissent profondément les filleuls, subitement enrichis de 20 à 30 «parrains» ou «marraines», dont les lettres sont souvent empreintes d'une amitié et d'une sympathie spontanées très touchantes.

Quant à *l'aide matérielle* que représente exactement l'apport financier du parrainage, c'est actuellement une mensualité de 175 francs, prévue donc pour six mois. Souvent, nous avons l'impression que ce secours est non pas utile, mais indispensable aux familles. — Bien des lettres de filleuls aux parrains portent des phrases de ce genre: ,Avec votre cadeau, Maman m'a acheté des sabots, et maintenant, je n'aurai plus les pieds mouillés. Parfois, elles signalent l'achat de médicaments, ou la visite du médecin que, faute de ressources, on avait tardé à faire venir.»

\*

Ob es zweckmäßig ist, nach sechs Monaten die Patenschaft für ein Kind weiterzuführen, wird jeweils dem Bureau in Bern in kurzen Wörtern mitgeteilt. Aus einem Stoss von Meldungen greifen wir einige heraus:

«Le père du petit Lucien M. est revenu au foyer et a trouvé du travail.»

\*

«La famille de Danielle R. est retournée à Lille où le père a une situation assurée.»

\*

«Les enfants Jacques et André T. sont partis pour la zone occupée.»

\*

«Concerne Marielouise B. Or, la mère reçoit maintenant le salaire entier de son mari, encore prisonnier il est vrai. Nous tenions de l'aviser que le parrainage cessait, afin que d'autres enfants puissent en bénéficier, et elle était d'accord.

\*

«Concerne l'enfant Germaine J. Les relations avec la marraine sont très bonnes et elle écrit à son filleul qu'elle désire continuer ses versements. Cependant, au bout de six mois, la situation de la famille ne nécessite pas une deuxième tranche de parrainage.»

## Lettre de la Croix-Rouge de Belgique

à la Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants (Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre) après le retour d'un convoi d'enfants ayant séjournés en Suisse.

Nous aurions souhaité que vous soyez le témoin de la joie des parents lors de l'arrivée du train ramenant leurs enfants dans leurs foyers. Certainement vous auriez trouvé votre récompense devant le bonheur de ces mères, privées de leur mari actuellement prisonnier de guerre, de ces familles qui ont particulièrement souffert de la tourmente lorsqu'elles ont serré dans leurs bras un enfant resplendissant de santé et qui tout de suite racontait son merveilleux séjour.

Ces familles sont toutes venues en notre section locale nous conter par le menu, la sollicitude dont leurs petits furent l'objet de la part de vos compatriotes, sollicitude qui s'est étendue dans les plus petits détails.

«Madame X. Cette marraine désire inviter sa filleule à venir en Suisse. Veuillez donc voir si la situation de l'enfant est telle que ce séjour serait accordé dans la catégorie A.»

\*

«Notre délégué à Limoges nous signale que, la semaine dernière, M. Th., père de Monique, Marie et Alain Th., est venu lui dire qu'il avait trouvé un emploi et désirait renoncer aux mensualités de parrainages de ses enfants, tout en continuant d'ailleurs à correspondre avec les marraines. Nous sommes heureux de vous transmettre cette bonne nouvelle et de nous envoyer, pour remplacer les trois enfants ci-dessus, trois nouveaux cas que vous voudrez bien proposer aux adopteurs.»

\*

Anfragen betreffend Patenschaften sind an das Schweiz. Rote Kreuz, Kinderhilfe (Arbeitsgemeinschaft für kriegsgeschädigte Kinder), Kesslergasse 26, Bern, zu richten.

## Pestalozzi in Stans\*

Die Französische Revolution Ende des 18. Jahrhunderts warf ihren Funkenregen über ganz Europa. Auch in der Eidgenossenschaft flammten da und dort Aufstände, die von den Städten blutig niedergedrückt wurden, auf. Mutig setzten sich einige Männer für die Milderung der Standesunterschiede ein; einer dieser Männer war auch Pestalozzi.

Noch 1795 hatten die Städte die Selbständigkeitbewegung der Landschaften unterdrückt. Drei Jahre später tanzten Stadt und Land um den Freiheitsbaum. Anfangs März 1798 fiel Bern. Damit stürzte die Eidgenossenschaft der selbständigen Orte. Die Schweiz wurde zur Helvetischen Republik; ihr Herr war aber Frankreich.

Glücklicherweise fanden sich kluge, tatkräftige Männer, die bereit waren, das Land durch die Verwirrung der Zeit zu steuern. Sie waren auf die Mithilfe all derer angewiesen, die ihrem Vaterlande und gleichzeitig der neuen Ordnung wohlgesinnt waren. Dazu gehörte auch wieder Pestalozzi. Er war mit den Männern der neuen Regierung persönlich bekannt, mit einigen befreundet. Ihnen stellte er seine Kraft zur Verfügung. Er bat um ein Amt, darin er dem Volk dienen könnte. Er war bereit, jede Aufgabe zu übernehmen, die seine brachen Liebeskräfte in irgend eine Volksnot riefen. Jetzt möchte er ein Helfer sein aus der Verwirrung der Zeit, jetzt möchte er als Freund mitten unter die bedrängten Menschen treten, sie zu beraten, ihnen grosse Ziele zu zeigen. Wie lange hatte er auf diese Stunde gewartet.

Der Volksfreund und Schriftsteller wurde zum Redaktor des Regierungsblattes berufen; er war aber nicht Herr und Meister seiner Zeitung. Er hatte im Namen seiner Regierung zu sprechen; seine Aufgabe war es, in kleinen volkstümlichen Aufsätzen das Wesen des helvetischen Einheitsstaates zu erläutern, Regierungsmassnahmen zu erklären und so die Feindschaft gegen das neue Regiment mindern zu helfen. Denn überall war der Hass gegen die mit französischen Truppen und manchen Gewalttaten beschwerte welche Freiheit gross. Leidenschaftlich lehnte die Innerschweiz die neue Ordnung ab.

Zwar waren auch hier nach den Kämpfen und Niederlagen im Frühjahr 1798 dem Direktorium und den Franzosen genehme Behörden eingesetzt worden. Aber schon im Sommer darauf verweigerte Nidwalden den verlangten Eid auf die neue Verfassung. Auf österreichische Hilfe rechnend, erhob sich das Volk gegen die Zentralregierung. Diese, selbst machtlos, rief die französischen Bataillone General Schauenburgs herbei. Ein schauerlicher Kampf um zwei verschiedenartige Freiheiten durchtblieb die schönen Bergländer.

\* ) Aus «Heinrich Pestalozzi», von Ernst Aeppli, Orell Füssli Verlag.